

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20151019-10
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2015**

Nombre de conseillers en exercice :.....	19
Présents :	18
Votants :	19

L'an deux mille quinze, le dix neuf octobre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2015

Secrétaire de séance : M. AILLOUD Jean-Noël

Présents : SOTTON Sylvain, AILLOUD Jean-Noël, MATRAY Nathalie, DUBOST Patrick, CARETTE Dominique, MOULAT Christian, CARRETTE Alain, BALLANDRAS Rachel, BULLIAT Daniel, CŒUR Muriel, DEPARDON Anne-Marie, DRUET Véronique, DUMOULIN Martine, DUVAL Jean-Jacques, LACROIX Valérie, PONCHON Marc, SÉON Nadine, VIGOUREUX Claude.

Excusés ou absents : ATHIMON Étienne (ayant donné procuration à SOTTON Sylvain)

Objet :

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018 DE L'AGENDA 21 LOCAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 juin 2014 portant sur l'engagement de la Commune à élaborer et à mettre en place un Agenda 21 local, dans le cadre de la démarche de labellisation «Notre Village, Terre d'Avenir».

Le Maire présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable en vue de la soumettre au vote. Cette charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la Charte de Développement Durable 2015-2018 de l'Agenda 21 local «Notre Village Terre d'Avenir».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
le 27 octobre 2015 - Code ACTES 8.8.
- Publié par affichage le 27 octobre 2015

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON